

**COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2026-036**

Envoyé en préfecture le 24/09/2026 035
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 007-210700902-20260922-2026_036-DE



Le 22 septembre deux mil vingt six à 18 heures 45 , les membres du conseil municipal de la commune de FLAVIAC se sont réunis, sous la présidence de Valérie HILAIRE, Maire, salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Convocation :	17/09/2026	Présents :	BERNARD TONKENS Christine, BONHOMME Jimmy,
Membres en exercice :	15		CHAMP Luc, FELCE Pierre-Marie, FUZIER Aurélien, HILAIRE Valérie,
Membres présents :	10		LAGIER ROURE Charlotte, MARTIN Virginie, RIOU Melissa, STABLO
Nombre de votants :	13		Marielle

Excusé(e)s : BERNARD Françoise, CHAMBON Angélique, RASCLARD Muriel, RIFFARD Nicolas, SAGNES Hugues

Pouvoir(s) : CHAMBON Angélique à MARTIN Virginie, RIFFARD Nicolas à BERNARD TONKENS Christine, SAGNES Hugues à CHAMP Luc

Secrétaire de Séance : FUZIER Aurélien

OBJET : Mise en place d'un système d'alerte PPMS anti-intrusion à l'école communale

Madame le Maire rappelle que la commune souhaite renforcer la sécurité de l'école communale dans le cadre du Plan particulier de mise en sûreté, notamment par l'installation d'un dispositif d'alerte anti-intrusion adapté aux bâtiments scolaires.

L'entreprise Eralpro a transmis le devis n° 26974 du 7 avril 2026 pour la fourniture, l'installation, le raccordement, la mise en service, le paramétrage et les essais du système. Le montant de cette opération s'élève à 8 998,00 € HT, soit 10 797,60 € TTC.

Par arrêté préfectoral n° 07-2026-08-19-001 du 19 août 2026, l'État a attribué à la commune une subvention de 7 198,00 € au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, soit 80 % du coût prévisionnel hors taxes retenu.

Plan de financement prévisionnel

Financement	Montant HT	Part
État - FIPD 2026	7 198,00 €	80 %
Autofinancement communal	1 800,00 €	20 %
TOTAL	8 998,00 €	100 %

La TVA, d'un montant de 1 799,60 €, sera avancée par la commune, le coût total TTC de l'opération étant de 10 797,60 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan particulier de mise en sûreté de l'école communale ;

Vu le devis Eralpro n° 26974 du 7 avril 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2026-08-19-001 du 19 août 2026 portant attribution d'une subvention du FIPD au titre de l'année 2026 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil m

- **APPROUVE** la réalisation de l'opération de mise en place d'un système d'alerte PPMS anti-intrusion à l'école communale ;
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Eralpro n° 26974 du 7 avril 2026, d'un montant de 8 998,00 € HT, soit 10 797,60 € TTC ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **PREND ACTE** de l'attribution d'une subvention de 7 198,00 € au titre du FIPD 2026 ;
- **DIT** que le solde de 1 800,00 € HT ainsi que l'avance de TVA seront financés sur les crédits du budget communal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis, à passer la commande et à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Valérie HILAIRE ,
Maire de Flaviac



Aurélien FUZIER
Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Aurélien Fuzier.